

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/174 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PRENANT ACTE DU RAPPORT D'ORIENTATION « AMBITIONS NUMERIQUES POUR LA CORSE »

SEANCE DU 29 JUILLET 2016

L'An deux mille seize et le vingt-neuf juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BIANCUCCI Jean, BENEDETTI François, BERNARDI François, BORROMEI Vanina, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ARMANET Guy à Mme GUIDICELLI Lauda
M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
M. CANIONI Christophe à M. CORDOLIANI René
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
M. OTTAVI Antoine à Mme ORSONI Delphine
M. PARIGI Paulu Santu à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme POLI Laura Maria à Mme GUISEPPI Julie
Mme PONZEVERA Juliette à Mme BORROMEI Vanina
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme COMBETTE Christelle
M. SANTINI Ange à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. TOMA Jean à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport d'orientation « Ambitions numériques pour la Corse », tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juillet 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



ANNEXE

Ambitions Numériques pour la Corse : une approche globale

La Collectivité Territoriale de Corse entend résolument afficher ses ambitions numériques au regard des évolutions en cours :

- L'omniprésence du numérique dans la société,
- Les perspectives d'émancipation et de développement offerte par le numérique,
- Le rôle déterminant de la recherche et de l'innovation pour construire la Corse de demain,
- La réforme en cours vers une Collectivité Unique,
- Le risque de fracture territoriale entre les territoires périphériques dont nous faisons partie et les centres.

C'est à partir de ces évolutions que la politique régionale du Numérique doit s'efforcer d'amplifier les tendances vertueuses et de corriger ou du moins ne pas accentuer les tendances inégalitaires. Le souci constant de la Collectivité Territoriale de Corse doit être de préserver un développement harmonieux de tous ses territoires, y compris les plus défavorisés, et d'imaginer des politiques dédiées et adaptées à leurs contraintes spécifiques.

Ainsi la Collectivité Territoriale de Corse doit entamer une mise en perspective de l'ensemble de ses actions en faveur du Numérique autour d'une politique volontariste, coordonnée adaptée et largement concertée. Cette ambition numérique pour la Corse doit faire la synthèse de trois domaines d'intervention :

- 1) les infrastructures de réseaux de télécommunication à haut débit et très haut débit,
- 2) les services numériques offerts à la société insulaires,
- 3) le développement des usages au sein de la population.

Eux même croisés avec 3 dimensions :

- 1) les hommes,
- 2) les projets,
- 3) les territoires.

L'objectif de ce rapport d'orientation est de présenter la démarche structurante que la Collectivité Territoriale de Corse entend mettre en place pour mener à bien ses « Ambitions Numériques pour la Corse ».

Ambitions Numériques pour la Corse : des opportunités à saisir

Dans ce contexte de réorganisation d'un échelon majeur des collectivités en France et de la création d'une Collectivité Unique en Corse, le Numérique représente une véritable opportunité à plusieurs niveaux :

- une opportunité pour amplifier le déploiement des infrastructures de réseaux de communication et un maillage très haut débit ambitieux de l'ensemble de nos territoires en mutualisant les moyens et les projets,

- une opportunité pour réaffirmer le lien qui lie chaque citoyen avec ses institutions. La reconfiguration régionale est l'occasion de construire un nouveau lien, un nouveau type de relation avec les administrés. Une telle séquence de refondation est suffisamment rare pour en souligner son importance,
- une opportunité pour créer ou faciliter des relais de croissance dans chaque territoire. Accueillir le numérique, sous toutes ses formes, prépare le paysage économique de demain. La Collectivité Unique aura son rôle à jouer pour organiser et réguler les externalités positives comme négatives liées à l'économie numérique.
- une opportunité pour débiter la transformation numérique de la future Collectivité Unique elle-même. En sachant que la réorganisation administrative liée à la fusion doit s'accompagner d'un plan de transformation numérique pour que celle-ci devienne un acteur politique de plein pied inscrit dans le XXIème siècle.

Ces opportunités serviront à alimenter la réflexion « Ambitions Numériques pour la Corse ».

Ambitions Numériques pour la Corse : une politique numérique en mouvement

Depuis les années 2000, la Collectivité Territoriale de Corse a entrepris de questionner sa politique de développement numérique à travers différents rapports d'orientation :

- 1) La première impulsion significative fut donnée en juillet 2003 avec le rapport concernant la « *Phase opérationnelle du réseau de télécommunication à haut débit de la Corse (options stratégiques)* ». Ce rapport abordait trois thématiques : le réseau à haut débit pour la Corse, les liaisons optiques corse-continent et le développement des usages sociaux.

A l'issue de ce rapport la Mission des Technologies de l'Information pour la Corse (MITIC) fut créée pour mener à bien ces différents chantiers et lancer la première délégation de service public concernant le réseau à haut débit pour la Corse.

- 2) Dans un deuxième temps dès le début 2006 les travaux d'élaboration du « *Livre Blanc de la Société de l'Information en Corse* » furent lancés. Ce document a été élaboré sur la base d'une large concertation à l'échelle régionale (30 réunions, 400 acteurs impliqués, un séminaire de restitution de deux jours). Il a permis d'explorer 7 grands thèmes : (1) l'accès public à Internet, (2) l'aide à la personne, (3) le développement durable, (4) l'économie, (5) l'éducation et la formation, (6) le patrimoine, la culture, la langue corse et l'identité, (7) les administrations et les services publics.

Le Livre Blanc publié en 2007 a été le fil conducteur de l'action numérique de notre collectivité jusqu'en 2010.

- 3) En juillet 2012 l'Assemblée de Corse approuvait la première version de son « *Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Corse* » par délibération n° 12/110 AC de l'Assemblée de Corse¹.

Le SDTAN de Corse recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones desservies et présente une stratégie de développement des réseaux à très haut débit, y compris satellitaires, permettant d'assurer la couverture de la Corse. Il décrit l'ambition régionale en matière de desserte numérique. Il analyse le chemin pour y parvenir en fonction des périmètres d'intervention public et privé, arrête les orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés.

Ce document orienté infrastructures de réseaux permet d'envisager la trajectoire de la Corse vers le très haut débit à horizon 2030.

La démarche « Ambitions Numériques pour la Corse » mettra en perspective l'ensemble de ces trois cadres stratégiques.

<p>Ambitions Numériques pour la Corse : des initiatives de la CTC à coordonner et à assembler</p>
--

La Collectivité Territoriale de Corse mène différentes initiatives dans le domaine du Numérique, de nombreux projets sont en cours ou sont sur le point d'être lancés.

La démarche « Ambitions Numériques pour la Corse » a pour objectif de coordonner, d'assembler et de mettre en perspectives les actions en cours au sein d'un *écosystème numérique* qui sera décrit plus loin dans ce document.

Les Projets significatifs menés par la CTC en matière d'infrastructures haut débit et très haut débit

Les deux Délégations de Services Publics en matière de haut débit

Deux Délégations de Service Public (DSP) structurent à ce jour la politique haut débit de la CTC :

- 1) En 2005, la DSP du réseau Haut Débit a été attribuée à Corsica Haut Débit (filiale à 100 % de France Télécom) pour une durée de 20 ans. Elle a participé à créer 700 km d'infrastructures optiques pour raccorder 60 répartiteurs téléphoniques et 53 NRAZO. Ce projet a permis notamment aux foyers insulaires de bénéficier d'offres Internet TriplePlay (téléphonie, Internet et Télévision) et d'ouvrir la Corse aux offres des opérateurs Free, SFR et Bouygues Télécom.

1

Les SDTAN sont issus de l'article 23 de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique. Cet article a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) à l'échelle d'un ou plusieurs départements ou d'une région.

- 2) En 2006, la CTC faisait l'acquisition de trois paires de fibres optiques sous-marines auprès de la société Alcatel entre Bastia et Menton.

En 2011, elle confiait l'exploitation de ces fibres à la société Corsica Link Network (filiale de la société COVAGE) pour une durée de 15 ans. Depuis les coûts de la bande passante Corse-Continent ont diminué de plus 65 %.

La Mise en œuvre opérationnelle de la première phase du SDTAN de Corse

Le Conseil Exécutif de Corse prépare un rapport ambitieux, issu des orientations du SDTAN de Corse. Il se décline en trois axes stratégiques et un axe d'inclusion numérique :

1. Assurer une amélioration des débits sur les territoires ruraux de la Corse ne bénéficiant pas d'offres à haut débit de qualité et délaissés par les investissements des opérateurs privés (12 000 foyers sont concernés);
2. Renforcer le maillage en fibre optique de l'île et amener la fibre sur l'ensemble du territoire en prenant en compte les sites d'intérêts stratégiques (Santé, éducation, recherche, pôles économiques, services publics, points hauts ...). 500 kilomètres de fibre optique pourront être déployés ;
3. Offrir le Très Haut Débit et la « fibre optique à l'abonné » sur les premiers territoires hors des deux grandes agglomérations de Bastia et d'Ajaccio (au moins 30.000 prises très haut débit seront créées). Ces premiers déploiements initient un cycle de travaux sur les 15 prochaines années afin d'apporter la fibre optique au plus grand nombre.
4. Assurer l'inclusion numérique des foyers ne bénéficiant pas du haut débit.

Résolument tourné vers le très haut débit et la fibre optique, ce rapport envisage un investissement total de 61,8 M€.

Ces investissements seront largement cofinancés par le PEI, les Fonds de l'Etat prévus au titre du Fond pour la Société Numérique² et le FEDER pour la période 2014-2020.

Projets significatifs menés par la CTC en matière de services numériques

OPENDATA CORSICA

Le projet OPENDATA CORSICA initié en 2013 a permis d'engager en Corse la première initiative régionale d'ouverture des données publiques.

La Loi NOTRe marque un réel tournant dans la politique de libération des données des collectivités territoriales. Elle prévoit que l'ensemble des villes, départements,

² La Collectivité Territoriale de Corse a déposé le 23 septembre 2013 un dossier de soutien le cadre de l'Appel à Projets France Très Haut Débit, réseaux d'initiative publique » lancé par l'Etat au titre du Fond pour la Société de l'Information. Suite à l'instruction du dossier, la Collectivité Territoriale de Corse a reçu en date du 17 février 2015 la notification d'accord préalable de principe de l'Etat. Ce cofinancement s'élève à 16M€.

régions et EPCI (communautés de communes, métropoles...) de plus de 3 500 habitants rendent accessibles sur Internet l'intégralité des « informations publiques » en leur possession. Un immense chantier attend donc les collectivités territoriales, qui ne semblent pas encore se prononcer sur leur stratégie de mise en œuvre de l'ouverture des données publiques et leur agenda.

Par sa taille et son caractère englobant, la CTC et ensuite la future Collectivité Unique sont les échelons pertinents pour encourager et accompagner les collectivités territoriales dans la mise à disposition des données aux niveaux technique, politique et organisationnel.

C'est l'objectif affiché du projet OPENDATA CORSICA qui regroupe à ce jour 200 jeux de données ouverts autour du portail www.opendata.corsica.

Structuration de l'information géographique régionale.

Depuis 10 ans, la Mission Systèmes d'Information Géographique de la Collectivité Territoriale de Corse assure l'animation, la structuration et la mutualisation de l'information géographique régionale.

Depuis 2012, elle a notamment mis en place le portail régional INFOGEO Corse <http://www.corse.fr/infogeo/> par lequel elle assure la diffusion des données géomatiques régionales et celles de L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière sur le territoire insulaire.

Cette plateforme répond ainsi aux exigences de la Directive Européenne Inspire sur la mise à disposition des données géographiques. La loi NOTRe notamment dans son article 1 alinéa 2 qui renforce les compétences des régions : "pour la coordination, au moyen d'une plateforme de services numériques qu'elle anime, de l'acquisition et la mise à jour des données géographiques de références nécessaires à la description détaillée de son territoire ainsi qu'à l'observation et à l'évaluation de ses politiques territoriales, données dont elle favorise l'accès et la réutilisation".

Espace Numérique de Travail et Réseau Très haut débit des lycées et collèges de Corse

Opérationnel depuis 2010, l'Espace Numérique de Travail (ENT) LEIA permet d'offrir un ensemble intégré de services permettant de répondre aux besoins de la communauté éducative insulaire. Il s'agit d'une plateforme de service numérique intégrant un accès simple, dédié et sécurisé aux outils et contenus liés au monde de l'éducation (pédagogie et vie scolaire notamment).

Cette plateforme est disponible au sein de l'ensemble des lycées et collèges de l'île et de la communauté éducative qui s'y rattache (enseignants, agents, élèves, parents, collectivités, rectorat). 46 établissements insulaires sont actuellement connectés ce qui représente 80 000 comptes utilisateurs et plus de 350 000 connexions annuelles.

Afin d'optimiser l'accès à l'ENT mais aussi aux ressources disponibles sur le Net, la CTC finance et déploie le réseau très haut débit des lycées et collèges de Corse. Opérationnel depuis le premier trimestre 2016 il permet de raccorder à haut débit et très haut débit les 46 lycées et collèges (dont 38 en fibres optiques, 7 en SDSL et un

en technologie radio). L'ensemble est relié au réseau national de la recherche RENATER.

La démarche puntu Corsica, dot Corsica ou .corsica

Le 24 juin 2011, l'Assemblée de Corse (délibération n° 11/147 AC de l'Assemblée de Corse) approuvait la démarche d'obtention et d'exploitation du nom de domaine de premier niveau .corsica auprès de l'organisme international de gestion des noms de domaine l'ICANN.

La CTC a obtenu depuis son nom de domaine .corsica. Elle peut désormais construire et maîtriser son identité sur Internet.

Depuis le 19 janvier 2016, les adresses en .corsica sont disponibles à la vente, le prix moyen d'un nom de domaine se situe entre 30 € et 50 € par an. 23 pionniers (entreprises, associations, collectivités) portent la démarche et 744 noms de domaines ont été vendus entre janvier et juin 2016.

Projets significatifs menés par la CTC en matière d'usages numériques

Baromètre des usages numériques

Dès 2009, la CTC a souhaité disposer d'un outil de mesure du niveau d'appropriation des TIC dans les foyers, les entreprises, les collectivités ainsi que dans le secteur du tourisme et de l'éducation de Corse.

Cet outil nommé baromètre des usages numériques en Corse a été mis en place et 3 campagnes d'enquêtes ont été réalisées en 2009, 2011 et 2014. La campagne 2016 est en cours.

Les rapports issus des enquêtes permettent d'observer l'évolution des usages numériques en Corse mais aussi de les comparer avec les tendances des autres régions ou au niveau national. Ils constituent des supports précieux d'aide à la décision en matière de politique numérique.

Dynamique régionale de la médiation numérique et label PAM

Depuis les années 2000, la Collectivité Territoriale de Corse anime une action régionale en faveur de la médiation numérique.

Pour cela, elle contribue activement au financement d'Espaces Publics Numériques répartis sur l'ensemble des territoires de l'île et notamment des structures adhérentes au label PAM.

En 2015, 19 Espaces Publics Numériques ont obtenu le statut de PAM (4 en Corse-du-Sud, 15 en Haute-Corse). Au total, 21 animateurs sont mobilisés autour de 41.493 heures de visites, 15 794 heures d'ateliers divers auxquels 22 877 usagers uniques ont participé.

Ambitions Numériques pour la Corse : Intégrer les projets émergents

Les perspectives de projets numériques qui s'inscrivent dans les champs de compétence de la Collectivité de Corse ne cessent de s'étendre. Toutefois le cloisonnement des structures de la collectivité, de ses agences et offices ne permet pas de prendre en compte toute la diversité des projets émergents.

Afin de saisir l'ensemble de la problématique numérique, la démarche « Ambitions Numériques pour la Corse » interroge ces différents projets et initiatives. En voici quelques exemples :

- Projet de portail régional de la langue Corse offrant un site participatif d'information de contenus et de formations liés à la valorisation, la diffusion, l'apprentissage de la langue Corse portée par la Direction de la langue Corse.
- Plateforme Régionale d'information multimodale permettant de valoriser l'offre de mobilité alternative à la voiture particulière en Corse. Ce projet est porté par l'AAUC.
- Plateforme Régionale du débat public, afin de soutenir des initiatives de démocratie participative mises en place autour des débats de l'Assemblée de Corse. A terme cette plateforme pourrait regrouper tous les débats en cours en Corse et permettant au citoyen d'obtenir au sein d'un même site toutes les informations relatives à l'ensemble des débats. Ce projet serait porté par la Collectivité Territoriale de Corse.
- L'observatoire économique de la Corse permettant d'offrir l'accès à l'ensemble des données à valeur économique de la Corse. Le projet est porté par l'ADEC.
- Plateforme régionale de crowdfunding de financement des projets régionaux. Ce service porté par la CTC veut envisager le financement de projets par l'initiative citoyenne qu'ils relèvent de l'entrepreneuriat, la culture, l'artisanat, la solidarité ou encore l'agriculture locale. Il s'agit donc de créer ici une plateforme de financement participatif régional qui pourrait venir compléter les financements publics et privés.
- Mise en place d'Espaces de Coworking et de Tiers lieux afin d'offrir un maillage régional d'espaces de travail connectés et équipés en complémentarité avec les PAM. Projet en réflexion à l'ADEC.
- Plan tablettes numériques pour les collèges de Corse mené par le service de l'action éducative de la CTC.

Ambitions Numériques pour la Corse : Aligner la démarche aux dispositifs de soutien Européen et Etat/Région

Les Programmes Opérationnels Européens et le Contrat de Projets Etat-Région (CPER) couvrent des périodes de programmation d'une durée de 5 années.

Chacun des programmes intègre un volet numérique. L'approche « Ambitions Numériques pour la Corse » devra mettre en perspectives ces différents volets

d'action au regard des priorités qui seront définies afin d'assembler les initiatives autour d'un ensemble cohérent.

Cet exercice a atteint ses limites notamment pour les volets services et usages numériques faute d'un document stratégique régional. Ainsi pour la programmation 2014-2020 si les crédits FEDER sont convenablement positionnés pour les aspects infrastructures de réseau très haut débit, les montants et les cibles identifiés pour les services et usages numériques sont moins pertinents.

POE FEDER FSE volet Numérique pour 2014-2020

L'Axe 2 intitulé "Développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du territoire" est consacré au Numérique. Deux priorités d'investissement ont été identifiées :

- La priorité d'investissement 2 (a) dotée de 11 M€ intitulée « Etendre le déploiement de la bande large et la diffusion de réseaux à grande vitesse et favorisant l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique. ». Elle concerne essentiellement le déploiement du Très Haut Débit hors des deux agglomérations de Bastia et d'Ajaccio.
- La priorité d'investissement 2 (c) dotée de 5 M€ intitulée « Renforcement des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative ». Elle concerne le développement de services numériques à destination directe des usagers, dans les domaines de l'e-administration, l'e-éducation et l'e-inclusion.

Afin de structurer son action numérique, l'Assemblée de Corse a validé en mai 2016 le lancement de 5 appels à projet sollicitant les deux priorités d'investissement :

Ecole Numérique (2c)	Il concerne des projets d'écoles numériques mettant en œuvre une architecture matérielle et logicielle à vocation pédagogique et de communication autour d'une équipe pédagogique identifiée.
Médiation numérique - Volet 1 (2c)	Cet appel à projets cible plus particulièrement le déploiement d'activités en lien avec la médiation numérique et l'e-inclusion. Les bénéficiaires potentiels sont les structures qui développent des usages d'acculturation susceptibles de permettre l'inclusion numérique du plus grand nombre.
Médiation numérique - Volet 2 (2c)	Il concerne l'organisation d'ateliers de médiation numérique au sein d'espaces consacrés au développement des usages numériques. Cet appel à projets vient en complément de l'appel à projets relatif au volet 1 de la médiation numérique intitulé "Ateliers de médiation numérique", il concerne plus précisément l'organisation d'évènements ou de manifestations ayant trait au numérique et à la médiation numérique.
Plate forme de services numériques (2c)	Cet appel à projets a pour objectif de soutenir des projets de plateformes de services numériques territoriales qui contribuent au développement de nouveaux usages numériques à destination des citoyens, offrant aux usagers des services numériques qui facilitent leur quotidien dans les domaines de l'e-administration, l'e-éducation et l'e-inclusion. Les projets sont portés par une association ou une collectivité

**Réseau Très Haut
Débit à
destination
d'un GFU
(2a)**

locale, un EPCI, une administration publique dont l'activité se situe en Corse.

Cet appel à projets cible plus particulièrement la mise en place d'une offre de services Très Haut Débit au sein d'une communauté d'utilisateurs dans les domaines de l'éducation et de la santé. Sont éligibles les entités publiques ou privées porteuse d'un projet de réseau pour la communauté regroupée au sein d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU).

Ambitions Numériques pour la Corse : Consolider l'écosystème numérique

La démarche « Ambitions Numériques » ne doit pas se confiner à une démarche cartésienne, analytique et linéaire. Elle doit opérer un changement de paradigme pour prendre en compte une approche par la complexité, multidimensionnelle qui combine et met en relation de nombreux domaines.

Un ensemble d'éléments en interactions va constituer l'écosystème numérique support au développement. Cet écosystème combine de multiples éléments pour pouvoir se développer au sein duquel il faudra anticiper :

- 1) de nouvelles façons d'apprendre, de se former et d'identifier les compétences,
- 2) une démocratie participative et un service public moderne et plus proche des citoyens,
- 3) une transformation de la notion de travail et d'emploi,
- 4) le pouvoir de changement de l'innovation et de la recherche,
- 5) l'émergence de pôles d'excellence, d'entreprises numériques et de start-up,
- 6) de nouveaux modèles d'économie et de développement (Uberisation, collaboratif, économie circulaire...),
- 7) des évolutions technologiques de rupture (internet des objets, big data, smartcity..),
- 8) l'enjeu des données.

L'approche de l'écosystème numérique n'ambitionne pas de le contrôler ou de le maîtriser mais simplement de prendre conscience de sa complexité, de ses niveaux d'interactions et des interdépendances qui en découlent. Ce questionnement permanent conduit à une nouvelle approche de l'action publique : plus modeste et plus moderne.

Ambitions Numériques pour la Corse : construire une gouvernance partagée

Chaque acteur du développement régionale a sa propre vision du numérique, elle est parfois considérée comme un vecteur de l'action publique, une composante du développement économique, un outil de productivité ou d'aide à la décision, un facteur d'émancipation sociale ou culturelle, une nouvelle dépendance

Ces différents points de vue façonnent la vision d'ensemble du développement numérique de la Corse.

Sans l'adhésion des acteurs à la politique régionale et sans mettre en synergie l'ensemble des points de vue, le risque est grand de négliger des points critiques, de voir des projets s'étioler faute de taille critique suffisante, de regretter que l'argent public et/ou privé soit insuffisamment valorisé, de générer une frilosité des investisseurs vis à vis des projets numériques. La transformation numérique de la Corse ne peut se réaliser qu'avec la mise en œuvre d'un cadre en adéquation avec la réalité économique, sociale et culturelle de la Corse.

Afin d'éviter ce type de dérives, il convient de repenser la gouvernance régionale de l'action numérique autour d'un collectif adossé à un chef de file en l'occurrence la CTC et à terme la Collectivité Unique.

La Gouvernance du Numérique doit permettre de définir ce qui doit être réalisé et comment cela doit être fait. Elle va notamment fournir les éléments qui encadrent les modes de relations entre les parties prenantes, les responsabilités, les processus clés, la pérennité des initiatives, la gestion des risques et l'allocation des ressources.

Au-delà du Conseil Exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse, il convient d'envisager des structures de gouvernance du Numérique souples et mobiles, susceptibles de se mobiliser en mode projet et de solliciter des forces d'ingénierie et d'expertise au fort potentiel.

La Gouvernance du Numérique n'est donc pas qu'une éventualité à envisager dans le cadre des « Ambitions Numériques pour la Corse » mais bien une obligation. Il est donc primordial d'étudier les éléments à mettre en place afin que cette initiative soit un gage de réussite de l'action publique en faveur du Numérique.

L'actuel « Comité d'orientation Corse Numérique » appelé aussi « Cunsigliu Corsica Terra Numerica » devra certainement évoluer.

Ambitions Numériques pour la Corse : une méthode pour l'action

Afin d'envisager cet ensemble complexe, la démarche « Ambitions Numériques pour la Corse » devra mettre en place une action de terrain, participative de co-construction autour des questionnements évoqués dans le présent rapport.

« Ambitions Numériques pour la Corse » est une démarche réflexive qui à partir des projets sait interroger la stratégie et à partir de la stratégie sait définir les priorités d'action. Elle devra à terme construire la transformation numérique de la Corse.

L'élaboration des « Ambitions Numériques pour la Corse » sera déclinée comme un volet supplémentaire du SDTAN de Corse consacré aux services et aux usages numériques sans oublier une mise à jour de son volet infrastructure complétée d'une approche téléphonie mobile nouvelle génération.

Pour le volet services et usages du SDTAN différentes problématiques seront interrogées et croisées avec celles évoquées plus haut. Comme par exemple :

- Les villes et les territoires intelligents, comment transformer la Corse en Smart Island ?
- Construire une filière d'excellence des entreprises TIC insulaires et favoriser l'éclosion de startups numériques ? Comment former au Numérique ?
- Quelle stratégie numérique pour la réussite scolaire, la formation tout au long de la vie, l'émergence d'une société corse formée et autonome ?
- Ancrer et promouvoir la médiation numérique dans les territoires, de l'espace public numérique, aux FabLabs, aux tiers lieux, au coworking ?
- Comment le Numérique se met-il au service du monde économique insulaire et du développement de la Corse ?
- Quelle déclinaison du Numérique au service de la culture, patrimoine insulaire ?

- Comment développer le bilinguisme, la co-officialité de la langue corse avec le Numérique ?
- Quelles solutions numériques pour améliorer le système de santé et répondre aux problématiques de vieillissement de la population ?
- Quelle place pour le Numérique dans les services publics et au sein de la future collectivité unique ?

La réflexion serait organisée autour de trois temps : 1) identification de l'écosystème existant, ses forces et faiblesses, ses opportunités, ses risques. 2) les ambitions numériques pour la Corse 3) L'écosystème à 2030 et les pistes d'actions à court, moyen et long terme.

L'exercice serait mené dans un délai de 8 mois, pour être restitué lors d'un séminaire qui lui serait consacré à l'automne 2017.

<p style="text-align: center;">Ambitions Numériques pour la Corse : une évaluation permanente de l'action publique</p>

Au-delà de la mise en place d'une gouvernance et d'un cadre stratégique à l'action, il convient d'évaluer le retour sur investissements des actions et des projets mis en place. Ce retour sur investissement devra faire l'objet d'une double évaluation qualitative et quantitative.

Sans une évaluation systématique des actions, les éléments d'ajustement et d'optimisation de l'action publique ne pourront être identifiés et pris en compte. Il est donc primordial de mettre en place les outils d'évaluation de l'action publique dans le domaine numérique, de définir les indicateurs pertinents et les processus à activer.

Cette composante évaluation de l'action publique en faveur du numérique permettra d'engager des boucles de rétroaction permettant de capitaliser l'expérience de chaque initiative au profit de l'ensemble régional.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 16/174 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PRENANT

**Objet de l'acte : ACTE DU RAPPORT D'ORIENTATION « AMBITIONS NUMERIQUES POUR
LA CORSE »**

.....
Date de décision: 29/07/2016

Date de réception de l'accusé 08/08/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16_174

Identifiant unique de l'acte : 02A-232000018-20160729-16_174-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .3 .10

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des regions

NTIC Réseaux

Date de la version de la 16/04/2009

classification :

.....
**Nom du fichier : DELIBERATION N° 16-174 AC.doc (02A-232000018-20160729-16_174-
DE-1-1_1.pdf)**